

Recherche de bénévoles

Extrait de la convention de bénévolat

Descriptif des tâches

Permanence

- Assurer la réception des objets, en collaboration avec un employé communal, et leur mise en place dans la ressourcerie.
- Assurer l'ouverture de la ressourcerie pour la récupération des objets :
 - Mise en place des lieux
 - Accueil du public et réponse aux questions
 - S'assurer du respect des règles de fonctionnement
- Entretien du local de la ressourcerie (petit nettoyage)

Suivi administratif

- Participer au suivi statistique des éléments suivants :
 - Fréquentation du lieu (par tranche horaire)
 - Inventaire des objets entrants et sortants (statistiques par catégorie d'objet)
 - Registre des utilisateurs de la ressourcerie qui repartent avec des objets

Communication

- Fournir à l'administration communale du contenu pour la communication (photos, texte, etc.)

Evènements

- Être intéressé et disponible à participer et/ou à collaborer à l'organiser d'évènements ponctuels en lien avec la ressourcerie (par exemple bourse aux vêtements, ateliers de réparation, ateliers zéro déchet, etc.)

Divers

- Contribuer à la réflexion et au développement de la ressourcerie

Les tâches ne sont pas exhaustives et sont susceptibles de modifications en fonction de l'évolution du projet.

Taux d'activité

Environ 10 heures par mois, soit :

- Ouverture de la ressourcerie : 6h / mois
- Administration, communication, divers : 2h / mois
- Évènements : 16h / an (sur la base de 4 événements ponctuels par an)

Le taux d'activité est susceptible d'évoluer en fonction du développement du projet.

Mission de la personne bénévole

Assurer, en collaboration avec l'administration communale, le bon fonctionnement de la Ressourcerie et participer à son développement et son rayonnement sur le territoire communal.



Lieu de l'activité

Ferme Pommier
Chemin du Pommier 7,
1218 Le Grand-Saconnex

Début de l'engagement

Été 2026

Droits et devoirs

Le bénévolat, action librement choisie et non rémunérée, repose sur une relation de confiance et de respect entre la personne bénévole et la commune du Grand-Saconnex. Il s'agit d'un engagement réciproque fait de droits et de devoirs mutuels.

Droits de la personne bénévole

- Bénéficier d'une présentation de la commune du Grand-Saconnex et de son fonctionnement, d'une information claire sur les objectifs du projet ainsi que sur l'activité bénévole à accomplir.
- Bénéficier de l'encadrement des personnes de référence au sein de l'administration communales pour toute question liée à l'engagement et à l'activité.
- Obtenir une attestation relative à l'activité bénévole.

Devoirs de la personne bénévole

- Adhérer à la mission de service public de la commune du Grand-Saconnex
- Partager les valeurs du projet porté et participer à l'atteinte de ses objectifs.
- Souscrire au devoir de discrétion.
- Respecter les personnes avec lesquelles ou auprès desquelles l'activité bénévole s'exerce.
- Collaborer dans un esprit de coopération avec les autres bénévoles et les collaborateurs de la commune du Grand-Saconnex.
- Se conformer aux informations et aux instructions données par les personnes de référence.
- Être au bénéfice d'une assurance accident et responsabilité civile pour la durée de l'engagement.

Informations et inscriptions

Auprès de :
ferme.pommier@grand-saconnex.ch
ou
079 683 60 95
ou
Sur notre site web
en scannant le QR-code



En vous engageant dans la ressourcerie, vous :

- Agissez concrètement pour l'environnement
- Participez à un projet local et solidaire
- Rencontrez d'autres habitants et partagez des compétences